

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL

Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section des Installations Classées

Commune de BOURTHES

Enregistrement en vue de procéder à l'extension d'un élevage
bovin existant à 200 vaches laitières

EARL DES TILLEULS

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

L'EARL DES TILLEULS dont le siège social est situé 13, rue d'Ergny – 62650 BOURTHES, a déposé une demande d'enregistrement en vue de procéder à l'extension d'un élevage bovin existant à 200 vaches laitières à la même adresse.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 13 mai 2019.

Le dossier est consultable en mairie de BOURTHES, commune d'implantation du projet, du 12 juin 2019 au 11 juillet 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (le lundi de 15h00 à 19h00, le mercredi et le vendredi de 15h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 12h00), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.